



DECISION N° 1000401 /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 26 MARS 2020,
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DES
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère des Enseignements Secondaires.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	ABESSOLO Jean Eric	16/06/1987	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	AKAM AKAM Andre Junior	11/03/1989	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	AKOA AWONO Ines Clarette	10/06/1990	AKONOLINGA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
4	AYA Brice	06/07/1998	DJENDE I	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	BELIBI MBEDE Theodore Kevin	21/06/1984	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	BOOH BOOH ATEBA Jacques Roger	13/08/1993	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	ELLE ATANGANE Henri Steeve	16/05/1986	NKOUMADJAP	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	ESSOMBA Eloi Arnold Yannick	18/02/1992	YAOUNDE I	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	FALMATA AMINE Nafissa	29/09/1997	YAOUNDE V	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
10	KAMNDJOCK Thérèse Nathalie	24/08/1997	DZENG	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	FOADJO METHUN Liza Gaëlle	25/08/1995	BALENG- BAFOUSSAM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	LOLO NTOUBA Adelis	09/04/1985	BUEA-FAKO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	MADJOUTSING GAKOU Chaneline Laetitia	27/08/1998	NGAOUNDERE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	MAHAMAT DJABO DJIBRINE	26/06/1993	KOUSSERI	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	MBALLA ETEME Monique Marie	09/06/1989	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	MBARGA NKOLO Audrey	11/01/1999	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
17	MENGUE BALLA Cécile Hortense	25/08/1995	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
18	MOTCHEKA KAMMOGNE née NANG SONG FEUGAING	04/01/1990	DSCHANG	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	MUNDO EKE Marie Michele	19/11/1987	MBALMAYO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
20	NAMBALA MEDJO'O Christian	10/07/1993	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

21	NGOSSING ADA Delphine Gaëlle	13/01/1992	MBANKOMO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
22	NTSAH NGONO Benedict Aubin Léonce	28/06/1987	MAROUA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
23	TAIDJARE KOUBE Julienne	07/11/1994	YAGOUA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
24	TCHUNDEM Gaëlle Géraldine Laure	03/01/1988	DOUALA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
25	ZANGA Cyprus Loïc	28/11/1998	NDOM	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 2 : (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE

Yaoundé, le

26 MARS 2020



Joseph La